



DELIBERATION

L'an deux mille quatorze
Le vingt-cinq mai deux mille quatorze (25.05.2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à NOZAY
Sous la présidence de M. Claude GABILLARD
Date de convocation : 19 mai 2014

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 26

Votants : 26

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, BENOIT MARTIN, CAMELIN ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD, GAUDIN, MAINDRON, NAUD, OUVRARD, BORIE, MAILLARD, MANAC'H, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, BROUSSARD, GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF, FLIPPOT.

Absents ou Excusés : Mmes CHAILLEUX, FREDOUELLE, CHASSE, DANET, MM. BESSON, BEZIER, PELE
Mme FREDOUELLE a donné pouvoir à M. BUF.

Suppléants absents ou excusés : 0

**COMITE SYNDICAL
Du 27 mai 2014**

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, FONTAINE, CERTAIN, LEBORDAIS, DAUSQUE, TRIKI, LUCAS, M. CARRE

✍

Délibération n° D2014-13

✍

M. SEEMAN est le doyen de l'assemblée.
Mme LEROUX a été nommée secrétaire de séance.
Mme THEVENIAU et M. BUF ont été nommés assesseurs.

Objet :

✍

13) Election du Président

VU, l'article L2122-8 par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT

VU, l'article L2122-17 du CGCT

VU, l'article L2121-15 du CGCT

VU, les articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT

VU, l'article L5211-1 du CGCT

VU, les délibérations des 5 communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte centre Nord Atlantique désignant les délégués siégeant au SMCNA.

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires il y a lieu de procéder à l'élection du Président du comité syndical.

M. NAUD et M. POSSOZ sont candidats.

M. SEEMAN préside l'élection du président, par vote à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Ont obtenu :

Jean-Paul NAUD : 18

Jean-Pierre POSSOZ : 5

Votes nuls : 3

M. NAUD est proclamé Président à la majorité absolue.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture
Le
Publié ou Notifié
Le

✍

Le Président,
Jean-Paul NAUD

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140527-D2014-13-DE
Date de télétransmission : 16/06/2014
Date de réception préfecture : 16/06/2014



DELIBERATION

L'an deux mille quatorze
Le vingt-cinq mai deux mille quatorze (25.05.2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à NOZAY
Sous la présidence de M. Claude GABILLARD
Date de convocation : 19 mai 2014

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 26

Votants : 26

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, BENOIT MARTIN, CAMELIN ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD, GAUDIN, MAINDRON, NAUD, OUVRARD, BORIE, MAILLARD, MANAC'H, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, BROUSSARD, GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF, FLIPPOT.

Absents ou Excusés : Mmes CHAILLEUX, FREDOUELLE, CHASSE, DANET, MM. BESSON, BEZIER, PELE
Mme FREDOUELLE a donné pouvoir à M. BUF.

Suppléants absents ou excusés : 0

**COMITE SYNDICAL
Du 27 mai 2014**

↳

Délibération n° D2014-14

↳

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, FONTAINE, CERTAIN, LEBORDAIS, DAUSQUE, TRIKI, LUCAS, M. CARRE

M. SEEMAN est le doyen de l'assemblée.
Mme LEROUX a été nommée secrétaire de séance.
Mme THEVENIAU et M. BUF ont été nommés assesseurs.

Objet :

↳

14) Election des vice-présidents et du Bureau

↳

VU, l'article L2122-8 par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT

VU, l'article L2122-17 du CGCT

VU, l'article L2121-15 du CGCT

VU, les articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT

VU, l'article L5211-1 du CGCT

VU, les délibérations des 5 communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte centre Nord Atlantique désignant les délégués siégeant au SMCNA.

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires il y a lieu de procéder à l'élection du Bureau du comité syndical.

Après vote, le Comité décide que le Bureau est composé de 10 élus (deux représentants par communauté de communes) soit le Président, 4 vice-présidents, et 5 délégués titulaires.

I) ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS

M. NAUD préside l'élection des vices-présidents, par vote à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election du 1^{er} Vice-Président :

Mme JAMIN est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

A obtenu :

Monique JAMIN : 25

Votes nuls : 1

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Le
Publié ou Notifié
Le

Mme JAMIN est élue 1ère vice-présidente à la majorité absolue.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

M. GABILLARD est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
A obtenu :
Claude GABILLARD : 23
Votes nuls : 3

M. GABILLARD est élu 2^{ème} vice-président à la majorité absolue.

Election du 3^{ème} Vice-Président :

M. THAUVIN et M. MANAC'H sont candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
A obtenu :
Jean-Louis THAUVIN : 18
Dominique MANAC'H : 8
Votes nuls : 2

M. THAUVIN est élu 3^{ème} vice-président à la majorité absolue.

Election du 4^{ème} Vice-Président :

M. BUF est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
A obtenu :
Jean-Michel BUF : 24
Votes nuls : 2

M. BUF est élu 4^{ème} vice-président à la majorité absolue.

II) ELECTIONS DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

M. NAUD préside l'élection des autres membres du Bureau.

Désignation du 1^{er} délégué au bureau syndical :

M. FLIPPOT est candidat.

Nombre de votants : 26
A obtenu :
Jacky FLIPPOT : 26
Votes nuls : 0

M. FLIPPOT est élu délégué au bureau syndical.

Désignation du 2^{ème} délégué au bureau syndical :

M. MANAC'H et Mme LEROUX sont candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
A obtenu :
Dominique MANAC'H : 7
Fabienne LEROUX : 16
Votes nuls : 3

Mme LEROUX est élue déléguée au bureau syndical.

Désignation du 3^{ème} délégué au bureau syndical :

M. HERROUET est candidat.

Nombre de votants : 26
A obtenu :
Hubert HERROUET : 26
Votes nuls : 0

M. HERROUET est élu délégué au bureau syndical.

Désignation du 4^{ème} délégué au bureau syndical :

M. PECOT est candidat.

Nombre de votants : 26
A obtenu :
Dider PECOT : 26
Votes nuls : 0

M. PECOT est élu délégué au bureau syndical.

Désignation du 5^{ème} délégué au bureau syndical :

M. OUVRARD est candidat.

Nombre de votants : 26
A obtenu :
François OUVRARD : 26
Votes nuls : 0

M. OUVRARD est élu délégué au bureau syndical.

ⓧ





DELIBERATION

L'an deux mille quatorze
Le vingt-trois juin deux mille quatorze (23.06.2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 24

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD, NAUD, BESSON, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, PELE, GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD, MAILLARD, MANAC'H et BROUSSARD.
M. MAILLARD a donné pouvoir à Mme LEROUX.

Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, DAUSQUE et TRIKI, MM. CARRE et BACONNAIS

M. BESSON a été nommé secrétaire de séance.

**COMITE SYNDICAL
Du 23 juin 2014**

✂

Délibération n° D2014-15

✂

Objet :

**1) Compte-rendu du
comité du 27/05/2014**

✂

✂

Le Président du SMCNA présente le compte-rendu du dernier comité syndical, qui a eu lieu le 27 mai 2014.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 mai 2014.

✂

Le Président,

Jean-Paul NAUD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture
Le
Publié ou Notifié
Le

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140623-D2014-15-DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014



DELIBERATION

L'an deux mille quatorze
Le vingt-trois juin deux mille quatorze (23.06.2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 24

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD, NAUD, BESSON, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, PELE, GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD, MAILLARD, MANAC'H et BROUSSARD.

M. MAILLARD a donné pouvoir à Mme LEROUX.

Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, DAUSQUE et TRIKI, MM. CARRE et BACONNAIS

M. BESSON a été nommé secrétaire de séance.

**COMITE SYNDICAL
Du 23 juin 2014**

✂

Délibération n° D2014-16

✂

Objet :

**2) Modification du tableau des effectifs
Avancement de grade**

✂

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu, l'avis favorable émis le 7 février 2014 par la commission administrative paritaire, de la catégorie C,

Le Président présente la situation actuelle des effectifs du Syndicat Mixte :

FILIERE	INTITULE DES EMPLOIS/GRADES	NOMBRE DE POSTE
TECHNIQUE	Ingénieur principal catégorie A	1
TECHNIQUE	Ingénieur territorial catégorie A	2 (dont 1 à 80%)
TECHNIQUE	Technicien territorial catégorie B	3
ADMINISTRATIF	Rédacteur territorial, catégorie B	1
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif, catégorie C	1
ANIMATION	Adjoint d'animation, catégorie C	1 (80%)

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Le président informe les membres du Comité que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable concernant le tableau

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140623-D2014-16-DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014

d'avancement et propose au Comité de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, les membres du Comité du Syndicat Mixte :

- 1) approuvent l'avancement de grade de l'agent au grade d'adjoint administratif principal
- 2) approuvent la modification du tableau des effectifs ainsi défini :

FILIERE	INTITULE DES EMPLOIS/GRADES	NOMBRE DE POSTE
TECHNIQUE	Ingénieur principal catégorie A	1
TECHNIQUE	Ingénieur territorial catégorie A	2 (dont 1 à 80%)
TECHNIQUE	Technicien territorial catégorie B	3
ADMINISTRATIF	Rédacteur territorial, catégorie B	1
ADMINISTRATIF	<u>Adjoint administratif principal,</u> catégorie C	1
ANIMATION	Adjoint d'animation, catégorie C	1 (80%)

- 3) autorisent le Président à signer l'arrêté d'avancement de grade
- 4) déclarent que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits ouverts au budget primitif 2014 du SM CNA.

✍

Centre Nord
Le Président
NOZA
44170
Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 24

**COMITE SYNDICAL
Du 23 juin 2014**

✍

Délibération n° D2014-17

✍

Objet :

**3) Election de la Commission
d'Appel d'Offres (CAO)**

✍

L'an deux mille quatorze

Le vingt-trois juin deux mille quatorze (23.06.2014), à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 16 juin 2014

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD, NAUD, BESSON, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, PELE, GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD, MAILLARD, MANAC'H et BROUSSARD.

M. MAILLARD a donné pouvoir à Mme LEROUX.

Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, DAUSQUE et TRIKI, MM. CARRE et BACONNAIS

M. BESSON a été nommé secrétaire de séance.

✍

Vu, l'article 22 du Code des Marchés Publics,

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, il est proposé de constituer une commission d'appel d'offres permanente.

Cette commission, présidée par le président du syndicat mixte, est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus, en son sein, par l'assemblée délibérante.

Cette élection a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est rappelé que peuvent également participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- des personnalités désignées par le Président de la CAO en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- le comptable de la collectivité,
- un représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,

La commission d'appel d'offres peut aussi faire appel au concours d'agents de la collectivité compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

La commission qu'il est proposé d'élire sera compétente pour l'ensemble des procédures de passation des marchés instituées par le code des marchés publics pour lesquelles l'intervention d'une commission d'appel d'offres, d'une commission d'appel d'offres composée en jury, ou d'un jury est requise : appel d'offres, dialogue compétitif, conception - réalisation, procédure négociée, concours, système d'acquisition dynamique.

Toutefois, le Comité syndical pourra également, conformément à l'article 22 du code des marchés publics, constituer des commissions spécifiques pour la

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140623-D2014-17-DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014

passation de marchés déterminés. Cette désignation aura alors lieu lors de l'approbation du lancement des consultations nécessaires à la réalisation de ces opérations particulières.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

1) décide, à l'unanimité, de constituer une commission d'appel d'offres permanente dont les membres siégeront dans toutes les commissions de jurys prévus par le code des marchés publics et composés par référence à la commission d'appel d'offres instituée à l'article 22 de ce code, sauf si le Comité Syndical en décide autrement pour des opérations déterminées,

2) décide de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres permanente par un vote au scrutin secret de liste selon le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Une seule liste s'étant portée candidate, sont élus avec 23 voix :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monique JAMIN	Marie-Odile CHAILLEUX
Claude GABILLARD	Gilles CALO
Jean-Louis THAUVIN	Didier PECOT
Jean-Michel BUF	Jacky FLIPPOT
Jean-Pierre POSSOZ	André GAUTHIER

3) autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

✍

Le Président,

Jean-Paul NAUD





DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 24

**COMITE SYNDICAL
Du 23 juin 2014**

✍

Délibération n°D2014-18

✍

Objet :

**4) Démission et
remplacement du membre
CCLS du Bureau**

✍

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille quatorze

Le vingt-trois juin deux mille quatorze (23.06.2014), à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 16 juin 2014

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD, NAUD, BESSON, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, PELE, GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD, MAILLARD, MANAC'H et BROUSSARD.

M. MAILLARD a donné pouvoir à Mme LEROUX.

Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, DAUSQUE et TRIKI, MM. CARRE et BACONNAIS

M. BESSON a été nommé secrétaire de séance.

✍

Vu, la délibération D2014-14 du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA),

Vu, la démission de Mme Fabienne LEROUX reçue le 12/06/2014,

Le Président décide de procéder à l'élection d'un nouveau délégué de la Communauté de communes Loire et Sillon qui siègera au Bureau du SMCNA.

M. André GAUTHIER, adjoint municipal de la commune de La Chapelle Launay se porte candidat.

A l'unanimité, le Comité décide que M. André GAUTHIER intègre le Bureau du SMCNA.

Le Président déclare M. GAUTHIER membre du Bureau en remplacement de Mme LEROUX, démissionnaire.

✍

Le Président,

Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 24

COMITE SYNDICAL
Du 23 juin 2014

↳

Délibération n° D2014-19

↳

Objet :

5) Délégations du Comité
syndical au Président

§

L'an deux mille quatorze
Le vingt-trois juin deux mille quatorze (23.06.2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 16 juin 2014

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, CHASSE, FREDUELLE
LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD,
NAUD, BESSON, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, PELE,
GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD,
MAILLARD, MANAC'H et BROUSSARD.
M. MAILLARD a donné pouvoir à Mme LEROUX.

Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mmes BENOIT MARTIN et
CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, DAUSQUE et TRIKI, MM. CARRE et
BACONNAIS

M. BESSON a été nommé secrétaire de séance.

↳

Le Comité syndical,

**Vu les articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités
Territoriales ;**

1) Délègue à *Monsieur Jean-Paul NAUD*, Président du Syndicat Mixte Centre
Nord Atlantique le pouvoir de prendre toute décision concernant :

DOSSIERS

Affaires financières

Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus
par le budget ou, et aux opérations financières utiles à la gestion des
emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de
change, passage des emprunts de taux variable à taux fixe

Réalisation d'avances de trésorerie auprès d'un organisme bancaire (ouverture
d'une ligne de trésorerie)

Demande de subventions d'investissement et d'exploitation auprès des
différents organismes

Marchés publics

Décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le
règlement de tous marchés, de fournitures, de services et de maîtrise d'œuvre
passée selon la procédure adaptée, en application l'article 28 du Code des
Marchés Publics.

Prendre toute décision relative à la préparation, la passation, la signature,
l'exécution et le règlement des marchés de travaux passés selon la procédure
adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics, dont le
montant est inférieur à 207 000,00 € HT.

Prendre toute décision relative à la conclusion des avenants et protocole
d'accord aux marchés pour lesquels le Président a reçu délégation

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140623-D2014-19-DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014

Affaires juridiques

Conclusion des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistres y afférentes

Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Conclusion de toutes conventions de transaction au sens de l'article 2044 du Code civil

Régler les conséquences dommageables aux accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SM CNA, dans la limite maximale de 10.000€ par sinistre

Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres du syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes

Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

2) Décide que ces délégations ne pourront faire l'objet d'aucune subdélégation sauf à la première vice-présidente ;

Prend acte que, conformément à l'article L. 5211-10 susvisé, *Monsieur* le Président rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;

✍

Le Président,

Jean-Paul NAUD
NOZAY
44111




DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 24

COMITE SYNDICAL
Du 23 juin 2014

✂

Délibération n° D2014-20

✂

Objet :

6) Rapport d'activité 2013

✂

L'an deux mille quatorze
Le vingt-trois juin deux mille quatorze (23.06.2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 16 juin 2014

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE
LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD,
NAUD, BESSON, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, PELE,
GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD,
MAILLARD, MANAC'H et BROUSSARD.
M. MAILLARD a donné pouvoir à Mme LEROUX.

Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mmes BENOIT MARTIN et
CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, DAUSQUE et TRIKI, MM. CARRE et
BACONNAIS

M. BESSON a été nommé secrétaire de séance.

✂

VU, l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Président du SM CNA présente le rapport sur le prix et la qualité du service
public du Syndicat Mixte pour l'année 2013, tel qu'il est annexé.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le
rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
du SM CNA pour l'année 2013.**

✂

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

1

Le Président:
441

Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 24

**COMITE SYNDICAL
Du 23 juin 2014**

✂

Délibération n° D2014-21

✂

Objet :

**7) Lancement étude centre
de tri**

✂

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille quatorze
Le vingt-trois juin deux mille quatorze (23.06.2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 16 juin 2014

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, CHASSE, FREDUELLE
LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD,
NAUD, BESSON, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, PELE,
GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD,
MAILLARD, MANAC'H et BROUSSARD.
M. MAILLARD a donné pouvoir à Mme LEROUX.

Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mmes BENOIT MARTIN et
CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, DAUSQUE et TRIKI, MM. CARRE et
BACONNAIS

M. BESSON a été nommé secrétaire de séance.

✂

**Le Président expose la nécessité de lancer un projet de modernisation du
centre de tri des Briouilles :**

- le centre de tri a été inauguré en 1995, l'équipement vieilli et de
nombreuses petites réparations coûteuses et récurrentes
empêchent un bon fonctionnement,
- les consignes de tri ont évolué,
- la quantité d'emballages a subi une forte augmentation,

Etant donné la spécificité du projet une étude préalable doit être réalisée.

Cependant, vu la technicité et la charge de travail actuelle des agents une
étude en interne n'est pas envisageable.

Ainsi, le Président souhaite déléguer ce travail à un Assistant à Maîtrise
d'Ouvrage (AMO) pour un projet d'étude de modernisation du centre de tri.

Le Président sollicite le Comité afin de l'autoriser à lancer une consultation.

**A l'unanimité, le Comité autorise le Président à lancer une consultation
d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.**

✂

Le Président,

Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 24

**COMITE SYNDICAL
Du 23 juin 2014**

✂

Délibération n°D2014-22

✂

Objet :

**8) Délibération de principe : achat
de la ferme de KERSOUSAC**

✂

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille quatorze
Le vingt-trois juin deux mille quatorze (23.06.2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 16 juin 2014

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE
LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD,
NAUD, BESSON, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, PELE,
GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD,
MAILLARD, MANAC'H et BROUSSARD.

M. MAILLARD a donné pouvoir à Mme LEROUX.

Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mmes BENOIT MARTIN et
CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, DAUSQUE et TRIKI, MM. CARRE et
BACONNAIS

M. BESSON a été nommé secrétaire de séance.

✂

M. le Président rappelle aux membres du Comité que chaque communauté de
communes adhérente au SMCNA en concertation avec le syndicat a déterminé
sur son territoire un emplacement réservé à un futur centre de traitement des
déchets.

M. le Président informe le Comité que le SMCNA a été averti par le notaire des
propriétaires de l'emplacement réservé de la Communauté de communes de
Pontchâteau Saint Gildas des Bois de la vente de la ferme de *Kersousac* sur la
commune de Saint-Gildas Des Bois.

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation et de dépendances non attenantes
(deux garages et un puits).

L'ensemble édifié sur une parcelle de terrain de 6 036m², à prendre dans un
plus grand ensemble actuellement repris au cadastre rénové de la commune
sous les références suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
YE	24	Kersousac	01 ha 10 a 42 ca

Le montant de cette vente s'élève à 170 000.00€, hors frais de notaires.

Après discussion avec les membres du Bureau le Président propose de se
porter acquéreur.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, les membres du Comité
du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique :**

- **Donnent leur accord de principe pour l'acquisition de la ferme de
KERSOUSAC.**

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140623-D2014-22-DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014

- **Laissent le soin au Président et services du SMCNA de demander l'avis des Domaines.**
- **Décident de réunir le Comité le 31 juillet 2014 afin de connaître l'avis des Domaines et de délibérer sur l'acquisition**

✍

Le Président,

Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 24

**COMITE SYNDICAL
Du 23 juin 2014**

↳

Délibération n° D2014-23

↳

Objet :

**9) Reprise des principes,
actions du SMCNA et
engagements des CC**

↳

L'an deux mille quatorze

Le vingt-trois juin deux mille quatorze (23.06.2014), à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 16 juin 2014

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD, NAUD, BESSON, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, PELE, GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD, MAILLARD, MANAC'H et BROUSSARD.

M. MAILLARD a donné pouvoir à Mme LEROUX.

Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, DAUSQUE et TRIKI, MM. CARRE et BACONNAIS

M. BESSON a été nommé secrétaire de séance.

↳

Vu, les délibérations D2010-40 et D2009-27 du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Le Président,

- Propose aux nouveaux membres du Comité que chaque collectivité adhérente réaffirme son engagement pour le respect de la Charte sur les principes, actions du SMCNA et engagements des collectivités de 2010 (jointe en annexe).
- Invite les communautés de communes à délibérer pour le mois d'octobre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

1) d'entériner la Charte relative aux principes, actions du SMCNA et des engagements des collectivités adhérentes de 2010, toujours d'actualité,

2) de solliciter par délibération les Communautés de Communes adhérentes au SMCNA afin que celles-ci se réengagent.

3) de solliciter l'engagement par délibération, des communes concernées pour le maintien ou l'inscription d'un emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans les meilleurs délais (engagement pour la prochaine révision).

Cet emplacement, doit être d'une surface d'environ 20 à 25 Ha, en zone Agricole spécifique (zone At) pour le compte du SMCNA permettant l'installation d'équipement d'intérêt public de traitement et /ou de valorisation des déchets ménagers. De plus, une bande d'isolement doit être inscrite en zone non aedificandi en y autorisant toutefois les installations de production d'énergie renouvelable (éolienne, photovoltaïque, etc.).

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

↳
Le Président,
070
ZAY
Jean-Paul NAUD

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140623-D2014-23-DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 24

COMITE SYNDICAL
Du 23 juin 2014

✍

Délibération n° D2014-24

✍

Objet :

**10) Indemnités allouées au
Président et aux vice-présidents**

✍

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille quatorze

Le vingt-trois juin deux mille quatorze (23.06.2014), à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 16 juin 2014

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD, NAUD, BESSON, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, PELE, GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD, MAILLARD, MANAC'H et BROUSSARD.

M. MAILLARD a donné pouvoir à Mme LEROUX.

Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mmes BENOIT MARTIN et CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, DAUSQUE et TRIKI, MM. CARRE et BACONNAIS

M. BESSON a été nommé secrétaire de séance.

✍

Vu, les articles L5211-12 et L5721-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu, le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27/05/2014 constatant l'élection du président et des 4 vice-présidents.

Vu, les arrêtés du Président en date du 13/06/2014 portant délégation de fonctions à Madame JAMIN et Messieurs GABILLARD, THAUVIN et BUF.

Considérant qu'il appartient au conseil syndical de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant les compétences et actions du syndicat mixte, les déplacements, missions et responsabilités qui incombent au Président et aux vice-présidents à qui des délégations de fonctions et de signature ont été et vont être confiées, le Président rappelle les bases maximales des indemnités de fonction applicables au syndicat :

Considérant que pour un syndicat mixte de 140 000 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Président en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 35.44%

Considérant que pour syndicat mixte de 140 000 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un vice-président (**et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction**) en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 17.72%

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1) Décide, avec effet au 13/06/2014,

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140623-D2014-24-DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014

2) De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président, des vice-présidents :

- Président : 25% de l'indice 1015
- 1^{er} Vice-président : 12% de l'indice 1015
- 2^{ème} au 4^{ème} vice-président : 10% de l'indice 1015

3) D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

4) De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

✍

Le Président,

Jean-Paul NAUD





DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 24

**COMITE SYNDICAL
Du 23 juin 2014**

✂

Délibération n° D2014-25

✂

Objet :

**11) Indemnité allouée au
comptable du SMCNA**

✂

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

L'an deux mille quatorze
Le vingt-trois juin deux mille quatorze (23.06.2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 16 juin 2014

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, CHASSE, FREDOUELLE
LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD,
NAUD, BESSON, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, PELE,
GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD,
MAILLARD, MANAC'H et BROUSSARD.

M. MAILLARD a donné pouvoir à Mme LEROUX.

Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mmes BENOIT MARTIN et
CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, DAUSQUE et TRIKI, MM. CARRE et
BACONNAIS

M. BESSON a été nommé secrétaire de séance.

✂

Le Président invite le Comité Syndical à examiner le taux de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux, soit à Madame Maryse PIVAUT, Trésorière de Derval.

Le Comité syndical,

Vu, l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu, le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu, l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu, l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le comité décide à 21 voix (3 abstentions) :

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140623-D2014-25-DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014

1. De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
2. D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%
3. Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Maryse PIVAUT,
4. De voter ce taux chaque année,
5. D'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

✂

Le Président,

Jean-Paul NAUD





DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 24

COMITE SYNDICAL
Du 23 juin 2014

✍

Délibération n° D2014-26

✍

Objet :

**12) Remboursement des
collectivités suite à un trop
perçu des participations lié
aux collectes
exceptionnelles**

✍

L'an deux mille quatorze

Le vingt-trois juin deux mille quatorze (23.06.2014), à 18H00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN

Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD

Date de convocation : 16 juin 2014

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, CHASSE, FREDUELLE
LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD,
NAUD, BESSON, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, PELE,
GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD,
MAILLARD, MANAC'H et BROUSSARD.

M. MAILLARD a donné pouvoir à Mme LEROUX.

Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mmes BENOIT MARTIN et
CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, DAUSQUE et TRIKI, MM. CARRE et
BACONNAIS

M. BESSON a été nommé secrétaire de séance.

✍

Le Président rappelle que la gestion des déchèteries (tonnages, rotations,
locations de bennes,...) est suivie par le SMCNA au moyen d'une base de
données sur tableur Excel. Une erreur dans une formule de calcul sur la gestion
des rotations « exceptionnelles » liée au marché de transport a été découverte.

Cette erreur de calcul présente dans la base du tableau de gestion a engendré
une surfacturation du SMCNA aux Communautés de Communes sur ce service
depuis 2008 :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
CCRN	0,00	0,00	222,84	0,00	184,92	507,20	914,96
CCRB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114,62	114,62
CCLS	316,88	874,62	1 058,49	1 529,55	6 276,92	4 769,68	14 826,14
CCPSG	1 500,11	717,63	2 839,97	4 107,15	4 746,28	7 227,60	21 138,74
CCEG	884,67	330,99	4 919,27	3 081,79	19 496,28	29 050,34	57 763,34
Total	4 709,66	3 932,24	11 050,57	10 729,49	32 716,40	43 682,44	94 757,80

Le Comité,

1) Prend acte de l'erreur de surfacturation du SMCNA à l'encontre des
communautés de communes.

2) Décide le remboursement aux collectivités des sommes ci-dessus.

3) Décide que des crédits seront ouverts au compte 673 (titres annulés sur
exercices antérieurs)

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140623-D2014-26-DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014

✍
Le Président,
NOZAY
44170
Jean-Paul NAUD



DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 24

**COMITE SYNDICAL
Du 23 juin 2014**

↳

Délibération n° D2014-27

↳

Objet :

13) Décision modificative n°1

↳

L'an deux mille quatorze
Le vingt-trois juin deux mille quatorze (23.06.2014), à 18H00
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
Dûment convoqué, s'est réuni en session à BLAIN
Sous la présidence de M. Jean-Paul NAUD
Date de convocation : 16 juin 2014

Présents : Mmes THEVENIAU, JAMIN, LEROUX, CHASSE, FREDUELLE
LECIRE et CHAILLEUX ; MM. POSSOZ, CALO, HERROUET, RENAUD,
NAUD, BESSON, BORIE, THAUVIN, GAUTHIER, MEIGNEN, PECOT, PELE,
GABILLARD, SEEMAN, BLANDIN, BUF et FLIPPOT,

Absents ou Excusés : Mmes DANET, MM. BEZIER, MAINDRON, OUVRARD,
MAILLARD, MANAC'H et BROUSSARD.
M. MAILLARD a donné pouvoir à Mme LEROUX.

Suppléants absents ou excusés : M. GAUDIN, Mmes BENOIT MARTIN et
CAMELIN.

Permanents : Mmes NOEL, LOGODIN, DAUSQUE et TRIKI, MM. CARRE et
BACONNAIS

M. BESSON a été nommé secrétaire de séance.

↳

M. le Président propose aux membres du Comité de l'autoriser à effectuer une
décision modificative du budget primitif 2014.

En effet, il convient de prendre en compte :

- les travaux exceptionnels réalisés pour lutter contre les odeurs,
- l'achat de la maison à St Gildas des Bois
- les consignes des réactifs
- les prestations du contrat avec ESPOIR pour l'entretien du site
- le remboursement des collectivités au titre des surfacturations liées aux
collectes exceptionnelles

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous Préfecture

Publié ou Notifié

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20140623-D2014-27-DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014

Décision modificative n°1				
Objet	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Contrats avec Association ESPOIR pour entretien du site	Compte 022	-7 000,00		
	Compte 6218	7 000,00		
Remboursement des CC pour surfacturations des rotations exceptionnelles	Compte 673	94 757,80		
	Compte 611	- 94 757,80		
TOTAL		0,00	TOTAL	0,00
Objet	Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses pour les consignes des réactifs pour la station de traitement des lixiviats	Compte 675	33 000,00	Compte 675	33 000,00
Travaux exceptionnels sur ISDND et réseaux biogaz pour la lutte contre les odeurs	Compte 2315	80 000,00	Compte 1641 Emprunt	80 000,00
Acquisition de la maison sur l'emplacement réservé de St Gildas des Bois	Compte 2115	180 000,00	Compte 1641 Emprunt	180 000,00
TOTAL		293 000,00	TOTAL	293 000,00

Après en avoir délibéré, les membres du Comité du Syndicat Mixte, à l'unanimité :

- Acceptent les mouvements de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement des chapitres 21, 16, 67, 23, 022, et 012 du budget 2012.

✍

Le Président,

Jean-Paul NAUD

